

PARAGUAY

Les droits fondamentaux ne sauraient être bafoués, même en période de crise

Index AI : AMR 45/002/02

DÉCLARATION PUBLIQUE

Devant la déclaration d'état d'urgence faite par les autorités paraguayennes en réponse aux violentes émeutes qui ont agité plusieurs villes du pays, Amnesty International a aujourd'hui rappelé aux autorités paraguayennes que le maintien de l'ordre public ne saurait justifier la violation des droits fondamentaux de la personne.

Les affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants demandant la démission du président de la République, Luis González Macchi, ont à ce jour coûté la vie à deux personnes au moins, à Ciudad del Este. On compte également des dizaines de blessés, dont un enfant de onze ans, ainsi qu'une centaine de placements en détention.

« *La suspension des garanties constitutionnelles, pendant l'état d'urgence, ne doit pas laisser libre cours aux violations des droits fondamentaux, notamment les droits à la vie et à l'intégrité physique* », a souligné Amnesty International. L'organisation a ajouté qu'elle continuait de recevoir des rapports dénonçant des cas de torture. Les auteurs de ces agissements seraient des membres des forces de l'ordre.

« *Il incombe aux autorités paraguayennes de s'assurer que les actions des forces de l'ordre restent dans le cadre de la légalité, et que les principes sur le recours à la force, internationalement reconnus, soient respectés* », a déclaré Amnesty International. L'organisation de défense des droits humains a par ailleurs demandé l'ouverture d'une enquête immédiate, exhaustive et indépendante visant à établir si les personnes blessées et tuées ont été victimes d'un usage excessif de la force de la part des forces de l'ordre.

« *S'il s'avère que la responsabilité des forces de l'ordre est engagée dans ces actes de violation des droits humains, le gouvernement paraguayen devra faire en sorte que les responsables soient poursuivis en justice* », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>